COMMUNE DE FONTAN

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

TARIFS D'UTILISATION DES SALLES MUNICIPALES

Délibération du conseil municipal n°2025/19 du 14 avril 2025

UTILISATEUR	**TARIF**
Associations à but non lucratif concourant à la satisfaction de l'intérêt général, Syndicats et partis politiques Organismes publics, professionnels du service public (Salle du conseil, Salle de la cantine, préau et cour de l'école, Salle de la mairie à Berghe supérieur)	**GRATUIT**
*Particuliers, résidents de la commune (contribuables locaux) (Salle de la cantine, préau et cour de l'école, Salle de la mairie à Berghe supérieur)	**50.00€ Par jour**
*Organismes privés dotés de la personnalité morale (Salle du conseil, Salle de la cantine, préau et cour de l'école, Salle de la mairie à Berghe supérieur)	**50.00€ par jour**
POUR TOUS LES UTILISATEURS	
FORFAIT NETTOYAGE (si les locaux ne sont pas rendus rangés et nettoyés entièrement)	**200.00€**
DEGRADATIONS OU AUTRES DANS LA SALLE ET SON ENVIRONNEMENT IMMEDIAT	Un titre d'un montant équivalent au montant des dépenses engagées pour la remise en état ou le remplacement du matériel sera établi à l'ordre du signataire de la convention